

VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

*« Retraites : 1) qui pourra partir à 60 ans et quand ?
2) financièrement, c'est intenable »*

En 2012, nous ferons en sorte que tous ceux qui ont cotisé toutes leurs annuités – c'est à dire la durée requise pour le taux plein pour cette génération – puissent à nouveau partir dès 60 ans. C'est une mesure de justice sociale : F. Hollande refuse d'imposer à des salariés qui ont travaillé 41 ans ou plus de devoir le faire deux années de plus sans aucun bénéfice pour leur retraite.

Le coût de cette mesure est maîtrisé : 1 Md€ en 2012 et 5 Mds € nets en 2017.

Cette mesure sera intégralement financée par l'augmentation chaque année pendant 5 ans de 0,1 du point de cotisation retraite salariés et par la diminution du déficit de l'assurance chômage, puisque la réforme du gouvernement a eu pour effet d'augmenter le chômage des séniors en repoussant de 2 ans le droit de partir à la retraite sans prévoir aucune mesure pour favoriser le maintien dans l'emploi des séniors.

Cette mesure de justice bénéficiera à 150 000 personnes environ.

En outre, cette mesure s'accompagnera d'une nouvelle négociation d'ensemble sur les retraites, où tout sera abordé, notamment la pénibilité.